

**Coopération dans l'enseignement supérieur
dans les régions
frontalières européennes**

**Récapitulatif des résultats d'une enquête réalisée en 2003
par l'association des régions frontalières européennes
(ARFE) dans les régions frontalières européennes**

Association des régions frontalières européennes (ARFE)

Gronau, avril 2004

Coopération dans l'enseignement supérieur dans les régions frontalières européennes en 2003

1. Contexte

L'Europe s'achemine vers un avenir sans frontières, vers une société européenne de la connaissance ! Depuis des années, les États nationaux européens ont engagé un processus de rapprochement - depuis de nombreuses années, l'Europe n'est plus une image.

À côté de l'union économique et monétaire grandit un **espace européen du savoir** permettant aux États et aux régions d'Europe de développer leur capacité de coopération et d'innovation et aux citoyens, surtout ceux des régions frontalières européennes, de façonner ce rapprochement. L'idée de la "**formation et de la connaissance sans frontières**" est en train de devenir une réalité.

En 2000, le **programme d'action communautaire en matière de formation Socrates** est entré dans sa 2e phase prévue pour une durée de 7 ans (jusqu'à 2006).

Le programme poursuit entre autres les **objectifs** suivants :

- le renforcement de la dimension européenne, la formation à tous les niveaux et l'amélioration des connaissances linguistiques, ainsi que
- la promotion de la coopération et de la mobilité dans tous les domaines de formation.

Sur les huit domaines d'action du programme de formation, "**Erasmus**" vise toujours le renforcement de l'enseignement supérieur. L'objectif du programme Erasmus "Universités sans frontières" (depuis 1987) est d'encourager les étudiants (surtout ceux qui sont titulaires d'une bourse de mobilité) et les enseignants (échange, cours communs, programmes intensifs et réseaux thématiques). Actuellement, 31 pays participent à ce programme.

Tous ces programmes sont activement soutenus par les pays participants. Il en va de même pour l'initiative communautaire **INTERREG**, qui encourage dans de

nombreuses régions frontalières européennes la restructuration des universités et des écoles supérieures, dans le cadre surtout de projets transfrontaliers.

En outre, dans sa communication sur le rôle des universités dans l'Europe de la connaissance (COM 2003/58), la Commission européenne analyse les nouveaux défis à relever par les écoles supérieures en Europe. Elle y constate entre autres que pour assurer l'avenir des écoles supérieures en Europe, il est nécessaire d'avoir un débat sur :

- le financement à long terme suffisant des écoles supérieures,
- l'utilisation efficace des ressources,
- le développement de l'excellence par le biais d'une coopération, d'une mise en réseau et d'une augmentation de l'attractivité internationale

Étant donné la compétence dont relèvent les universités, ces débats doivent avant tout se dérouler au niveau national et régional.

Fidèle à la pensée qu'Alfred Nobel formulait déjà au 19^e siècle : "Diffuser le savoir, c'est diffuser le bien-être", les ministres européens de l'éducation, qui ont rédigé la **déclaration de Bologne** en 1999, ont appelé à la création d'un **espace européen de l'enseignement supérieur** et au renforcement de la compétitivité de l'espace de formation européen dans le monde. Les objectifs concrets du **processus de Bologne** qui a continué à évoluer depuis lors sont les suivants : les étudiants européens peuvent étudier partout en Europe. Ils doivent trouver partout des conditions d'étude comparables, qui tiennent compte de la diversité des cultures, des langues et des systèmes éducatifs nationaux. Des normes de qualité doivent être fixées à cet égard, qui est reconnues par tous les établissements de l'enseignement supérieur. En conséquence, il doit aussi y avoir un système transparent, réciproque reconnu de reconnaissance des diplômes.

Depuis, beaucoup de choses se sont passées dans les villes européennes et dans l'enseignement supérieur en Europe. La **conférence de Berlin** des 18 et 19 septembre 2003 a poursuivi la concrétisation des objectifs et des stratégies de transposition du processus de Bologne :

- Tous les pays associés au processus de Bologne doivent avoir introduit pour 2005 un **système à deux cycles** ;
- Le **troisième cycle**, le **doctorat**, doit être inclus dans le processus de Bologne ;
- Le développement et la mise en oeuvre de **normes de qualité comparables** doivent être imposés au niveau européen et national ;
- En outre, à chaque diplôme obtenu doit être joint un **supplément au diplôme**, sur lequel est inscrit avec précision le contenu des cours suivis pendant la période d'études concernée et les qualifications obtenues, de façon à rendre les diplômes réellement comparables au niveau européen ;
- Une **extension des accès à l'enseignement supérieur** et une **flexibilisation des parcours éducatifs** doivent permettre "un apprentissage tout au long de la vie" ;
- Relier à moyen et long terme "**l'espace européen de l'enseignement supérieur**" et "**l'espace européen de la recherche**".

La prochaine conférence sur le processus de Bologne se tiendra en 2005 à Bergen (NO). À l'horizon 2010, tous les États participants devront s'être acquittés des obligations contenues dans les accords conclus à Bologne en 1999 et à Berlin en 2003. Depuis, partout en Europe et donc aussi dans les régions frontalières, un débat bat son plein sur les réformes structurelles des universités et des écoles supérieures. Pour se faire une idée de la situation de la coopération dans l'enseignement supérieur dans les régions frontalières, l'ARFE a réalisé en 2002 une enquête dans les régions frontalières qui la concernent.

2. A propos du questionnaire de l'ARFE en 2003

Vers la fin de l'année 2002, le Comité directeur de l'ARFE a décidé d'organiser une enquête sur la "**coopération dans l'enseignement supérieur dans les régions frontalières européennes**", car un premier pas important vers la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur compétitif dans les régions frontalières passe par la connaissance et par l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les divers systèmes régionaux/nationaux. Pour promouvoir concrètement la coopération transfrontalière dans l'enseignement supérieur ainsi que sur le plan de la recherche, de la formation et de la formation continue, de la

coopération économique et administrative dans les régions frontalières, la connaissance des potentiels et des besoins de coopération est un préalable important.

Le 13 janvier 2003, le Secrétaire général de l'ARFE a donc écrit à toutes les régions frontalières :

“la **coopération entre universités**, écoles supérieures, etc. prend de plus en plus d'importance. Il existe visiblement un besoin d'information sur les formes de coopération qui existent dans l'enseignement supérieur dans les régions frontalières, c.-à-d. sur les structures de la coopération et des matières ainsi que sur les objectifs possibles pour l'avenir (p. ex. fusion des universités, harmonisation des études, etc.).
”

Les réponses sont arrivées au compte-gouttes. À la fin mars 2003, on en dénombrait une vingtaine. Une enquête supplémentaire a suscité 10 autres réponses courant mai. Ces réponses ont été regroupées dans un tableau synoptique. Les 6 réponses restantes sont arrivées pendant l'été 2003 et ont été regroupées dans une liste récapitulative définitive (voir annexe 1).

Du point de vue de leur contenu, les réponses sont très différentes les unes des autres. Certaines sont courtes, d'autres longues ; elles ne sont pas toujours de qualité suffisante ; elles peuvent être accompagnées d'annexes volumineuses ; elles sont peu structurées et très difficiles à placer dans une vue d'ensemble ! À la fin 2003, 36 régions transfrontalières au total avaient répondu au questionnaire de l'ARFE.

La répartition géographique des réponses est très variable. La majorité provient de l'Europe du Nord, mais de nombreuses contributions de qualité ont été apportées par l'Europe du Sud.

Depuis lors, le Secrétariat de l'ARFE se livre à un travail de fourmi, structurant les résultats de l'enquête par région et par contenu et, sous toutes réserves concernant leur intégralité, les a présentés dans un tableau récapitulatif (voir annexe).

Répartition géographique des réponses au questionnaire :

“Coopération dans l’enseignement supérieur dans les régions frontalières d’Europe en 2003”

Régions d’Europe	Réponses envoyées par les régions (trans)frontalières (2003)
Europe du Nord et Baltique :	12
Europe centrale et orientale :	6
Europe du Nord-Ouest:	6
Espace Alpes et Danube :	6
Europe du Sud-Ouest - Méditerranée occidentale :	6
Europe du Sud-Ouest - Méditerranée orientale	0
Europe	36 régions

En résumé, il ressort des réponses et des rapports les premières constatations importantes suivantes concernant la coopération transfrontalière dans l’enseignement supérieur :

1. Les universités et les écoles supérieures coopèrent principalement dans les régions (trans)frontalières où elles sont implantées. Certaines universités travaillent aussi avec d’autres universités et écoles supérieures ailleurs en Europe et dans le monde entier.

2. La base juridique de la coopération entre universités, écoles supérieures et instituts sont en général des accords de coopération générale et de coopération transfrontalière, des conventions et des projets bilatéraux, trilatéraux ou multilatéraux, inscrits le plus souvent dans le cadre d'une longue tradition historique, ou n'existant parfois que depuis la dernière décennie du XXe siècle, surtout pour ce qui est des nouvelles écoles supérieures ou en Europe centrale et orientale. De multiples espaces de coopération européens, réseaux et pôles d'écoles supérieures ont vu le jour ces dernières années dans l'enseignement supérieur.

3. Politique universitaire transfrontalière dans les paysages de recherche et dans les espaces de coopération

Les écoles supérieures des régions frontalières se distinguent des autres écoles supérieures de par la particularité de leur implantation et, en partie, de par la diversité de leur mission. Pour elles, la coopération interrégionale et transfrontalière est devenue, à divers degrés d'intensité il est vrai, une évidence, avant même les décisions de Bologne !

Au cours des dernières décennies, les paysages de recherche et les espaces de coopération de grande envergure suivants ont fleuri dans les régions frontalières européennes :

- dans **l'espace Baltique nord** (SE/FI/NO) Conseil de la Calotte nordique + Euregio Karelia + Conseil de Tornedalen + Conseil de Kvarken ;
- dans **l'espace Copenhague-Malmö** (Öresund-Science-Region), 12 universités travaillent ensemble au sein de 4 réseaux spécialisés ;
- à la **frontière germano-danoise**, à Sønderjylland et Flensburg, les universités, les écoles supérieures et les instituts de recherche ont instauré une étroite collaboration ;
- dans **l'espace Oder**, collaboration entre l'eurorégion "PRO EUROPA VIADRINA" et l'université de Potsdam + Szczecin + Poznan, mise sur pied du "Collegium Polonicum" + dans **l'espace Spree-Neisse-Bober**, collaboration avec 4 universités et écoles supérieures ;

- **EUREGIO** avec les universités de Twente, de Münster, d'Osnabrück et 4 écoles supérieures ;
- dans l'**Euregio Meuse-Rhin** (espace Aix-la-Chapelle - Maastricht - Liège) ;
- dans l'**espace SaarLorLux** = "coeur européen de formation et de recherche" avec des perspectives européennes (Europa-Institut);
- dans le **Rhin supérieur**, "paysage de recherche du Rhin supérieur" regroupant 7 universités et de nombreuses écoles supérieures (confédération européenne des universités du Rhin supérieur - EUCOR) ;
- dans l'**espace Alpen-Adria** - conférence des recteurs d'universités avec 50 écoles supérieures ;
- dans l'espace **Alpes Maritimes / Cuneo Imperia** (5 universités et 8 instituts) ;
- **Eurorégion Lower Danube** (MD/RO/UKR) : collaboration entre 10 universités et collaboration dans l'enseignement ;
- **espace Pyrénées** (coopération traditionnelle entre 8 universités) ;
- **Castilla y León / Regiao Norte** = "Polo Universitario Transfronteriza".

Ces **paysages de recherche** et ces **espaces de coopération** poursuivent les objectifs suivants :

- élaboration de nouvelles stratégies générales et de stratégies régionales ;
- accent sur la formation, le partage du travail, l'amélioration du rendement ;
- formation et recherche transfrontalières ;
- coopération politique, économique et administrative dans le but de promouvoir la région en transposant et en utilisant les connaissances scientifiques.

4. Aspects importants de la coopération dans l'enseignement supérieur

La coopération existant dans l'enseignement supérieur poursuit presque toujours les missions suivantes :

- coordination de la recherche et de l'enseignement, introduction de cours et de diplômes communs ;
- utilisation réciproque des connaissances et des expériences et du personnel technique ;
- échanges d'étudiants et d'enseignants (en partie, bourses d'études) ;
- organisation transfrontalière de conférences et de symposiums, de cours et d'universités d'été ;
- mise en commun de cours et d'instituts ;
- soutien du développement régional et élaboration de nouvelles voies de recherche au profit de la région ;
- exécution de projets scientifiques communs ;
- formation continue des adultes : élaboration de programmes interuniversitaires de formation continue ;
- promotion de la collaboration "Est-Ouest" - "Nord-Sud";
- extension des connaissances linguistiques, si possible 3 langues (modèle suisse) - transmission de connaissances historiques et culturelles sur la région ;
- relations publiques transfrontalières communes.

Partout en Europe, en dépit des difficultés budgétaires, de nouveaux instituts sont créés, de nouveaux projets communs sont élaborés, qui vont tous dans le sens du développement de la coopération européenne et transfrontalière. C'est à l'initiative des universités et des écoles supérieures qu'ils doivent principalement leur existence. Et ils sont souvent financés par l'État et dans le cadre de programmes de l'UE.

Les multiples efforts déployés par les universités et les écoles supérieures pour améliorer la coopération dans les régions frontalières en Europe et dans le monde sont très appréciables, mais pas suffisants pour une mise en oeuvre rapide du **changement structurel prévu d'ici à 2010 par le processus de Bologne** ni des propositions de Berlin.

Pour devenir européens, les universités et les écoles supérieures, les enseignants de l'enseignement supérieur et les administrations de toutes les régions d'Europe

doivent revisiter les cours, voire les réinventer totalement, afin de permettre à tous les étudiants d'être titulaires à la fin de leurs études du titre de "**Bachelor**" et de "**Master**". C'est le seul moyen de créer un espace européen de l'enseignement supérieur qui tient compte et qui met en valeur la diversité et les particularités régionales.

La mission particulière des universités et des écoles supérieures à cet égard prend la forme d'une **coopération transfrontalière** avec les établissements équivalents de l'autre côté de la frontière. Mais, ce qui fait défaut à de nombreuses universités situées dans des régions frontalières - les rapports sont nombreux à le montrer clairement - c'est "**une mise en perspective plus ambitieuse de l'importance vitale que revêt la coopération transfrontalière pour l'intégration de l'Europe**" et "**l'affirmation et la promotion de la volonté politique de coopérer**" !